

Septembre 2018

N° 46

Sommaire

Éditorial	1
Compte rendu du CDEN du 29 mai	2
Congrès 2018	4
Prix de la laïcité et concours « Se construire citoyens »	5
Conférence CDAL « Mixité sociale et mixité scolaire »	6
Assemblée générale départementale	7
Laïcité : Vade-mecum de la laïcité	8
Le mot du trésorier	8

Éditorial :

Où est la science dans la politique éducative du ministre de l'Éducation nationale ?

Depuis son arrivée au ministère, Jean Michel Blanquer nous affirme que sa politique sera basée sur les recherches scientifiques traitant des apprentissages.

Or, il a complètement oublié que la semaine de 4 jours a été étudiée et que les conclusions ont été très nettes. Si les 4 jours n'avait pratiquement pas d'influence sur les enfants des milieux socioculturels moyens ou supérieurs, il n'en était pas de même pour ceux des milieux défavorisés ou ayant des problèmes d'apprentissage.

C'est de l'hypocrisie de laisser le maire seul face à la décision de la répartition des jours d'école, d'autant que le DASEN est supposé vérifier la bonne continuité des apprentissages.

Aucun pays du monde n'a choisi 4 jours dans les écoles primaires. Seule la France joue au yoyo avec ses rythmes scolaires au détriment de ses élèves les plus fragiles.

On peut incriminer les parents dans les choix faits, mais leur a-t-on vraiment expliqué les conséquences de ces choix. Dans les conseils d'école, quels sont les parents qui siègent ? La réponse explique pourquoi ils ont choisi les 4 jours.

Mixité sociale et mixité scolaire sont largement bafouées. Malheureusement, qui paiera les conséquences de ces choix ?

Les DDEN ne peuvent pas se taire, car ils défendent tous les enfants, et ils souhaitent une politique éducative qui fasse réussir tous les élèves.

Nous, DDEN continuerons donc à clamer haut et fort que les 4 jours sont nocifs et que la continuité des apprentissages est indispensable. Félicitons les communes qui ont fait le choix de rester à 4,5 jours de classe et apportons-leur notre soutien.

Martine Deldem
Présidente de l'Union Départementale



**La seule École
de la République,
c'est l'École Laïque**

Présents : le Préfet, le DASEN et son staf, M Calvat vice-président du Conseil départemental, 2 élus du Conseil départemental, 4 FSU, 2 UNSA, 1 FO, 1 SNALC, 1 SUD ÉDUC, 6 FCPE, 1 PEEP, 2 associatifs et 1 DDEN. Avec 20 votants le quorum est atteint

Ordre du jour :

1) Rythmes éducatifs avec commentaires du power point sur l'organisation des rythmes :

Le DASEN rappelle les textes et procédures pour obtenir une dérogation.

Les propositions mairie et conseil d'école doivent être identiques.

Il y a une logique territoriale avec la règle de la majorité (cas d'une commune avec plusieurs écoles et des CE ne votant pas tous pareil).

Après avis du CE et de la mairie, l'IEN valide la proposition, le DASEN reste le seul à prendre la décision définitive, l'horaire scolaire étant de la responsabilité de l'Éducation nationale.

Les transports scolaires sont consultés sur la faisabilité des horaires. Hérault Transports a été consulté pour chaque dossier incluant un transport des élèves. En juin, les décisions seront communiquées aux communes et ensuite, l'information sera donnée aux familles (voir le site ministériel).

Résultats pour la rentrée 2018 :

	Nb de communes avec école	%	Nb d'écoles	%	Nb d'élèves 2017-2018	%
Total Hérault	253		625		97121	
Total 4 jours	236	93,28%	604	96,64%	93541	96,31%
Total 4,5 jours	17	6,72%	21	3,36%	3580	3,69%

Cas particulier : la ville de Montpellier où 11 écoles ont voté contre le passage à 4 jours. Elle proposait 2 horaires différents pour entrées et sorties. La majorité des CE a voté 8h30 (47 écoles), 38 ont voté pour 8h45, 30 ont fait une autre proposition. Ces dernières ont été alignées sur la proposition majoritaire 8h30. Au final : 66 écoles commenceront à 8h30-12h et 14h-16h30. 49 écoles commenceront à 8h45-12h et 14h-16h45 avec 2 heures de pause mi-journée.

Problèmes de transports scolaires dans 4 communes : St Gély, Aniane, Mèze et Nébian. Situations réglées. 4 situations communes à 2 écoles avec votes différents en CE : Paulhan, Thézan les Béziers, Florensac, Loupian. Décision de passage à 4 jours.

Une commune Aniane souhaite garder 4,5 jours en élémentaire et expérimenter 4 jours en maternelle. Accord pour 1 an.

Toutes les autres décisions dérogatoires sont prises pour 3 ans.

Mis à part l'UNSA qui fait état d'un jeu de dupes sur Béziers, l'assemblée ne s'exprime plus.

Les votes sur l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2018 :

Refus de vote : **4** (FSU)

Abstention : **5** (2 UNSA, 1 SEN, 2 élus, 1 associatif)

Contre : **7** (6 FCPE, 1 assos Miaille)

Pour : **4** (1 PEEP, 1 FO, 1 SUD, 1 SNALC)

Quelle décision sera-t-elle appliquée ?

2) Déploiement de la maintenance informatique dans les collèges :

Monsieur Calvat fait un point sur ce qui va se passer jusqu'en 2021. Les collèges obtiendront au fur et à mesure une maintenance de premier niveau.

2 collèges sont parés, 24 collèges suivront par an et les 6 derniers en 2021.

Coût de l'opération : 0,8 million € en 2017, 3 million en 2018 pour un total de 1,7 million €.

Interrogation des syndicats sur la durée de vie des ordis et des applis, ainsi que sur le personnel

par collègue (1 seul agent quel que soit le nombre d'élèves). Ils sont inquiets aussi de la réactivité de COGITIS lorsque tous les collèges seront en charge. M Calvat précise qu'il y aura une équipe mobile d'accompagnement.

3) Renouvellement partiel des DDEN

5 candidatures sont à valider, les dossiers sont en attente depuis la rentrée.

Votes unanimes sans FO et la FSU qui ne prennent pas part au vote.

4) Questions diverses :

Concernant la médecine scolaire, la DSDEN répond qu'il y a un mieux : 21 médecins en poste, groupe de stagiaires à venir et 2 médecins supplémentaires (1 en février et 1 en attente de réponse). Pour les infirmières, pas de réponse possible aujourd'hui.

Les PAP (plan d'accompagnement personnalisé) qui peuvent durer toute la scolarité sont validés chaque année par le médecin scolaire. En attendant la procédure antérieure doit être maintenue. Les PPS (projet personnalisé de scolarisation) représentent 6543 enfants en 2018 dont 3491 en primaire.

Un enfant porteur d'un certificat médical doit-il participer au cours d'EPS ? Le professeur étant responsable, la réponse est oui. Le médecin scolaire peut intervenir pour supprimer cette obligation.

Martine Deldem

Déclaration de Martine DELDEM au nom des DDEN de l'Hérault

Je vais être brève car épiloguer ne servirait à rien.

Si mes comptes sont bons, 17 communes ont le courage de continuer à faire fonctionner leur(s) école(s) sur 4,5 jours.

C'est affligeant et décourageant.

Affligeant parce que c'est un dossier géré par des adultes et pour des adultes, sans se préoccuper des enfants, à qui pour la première fois, on proposait une prise en compte globale de leur temps. Ces enfants des classes sociales défavorisés qui avaient une chance d'avoir accès à la culture sous toutes ses formes et à des activités sportives réservées à ceux qui en ont les moyens. Affligeant car une fois de plus, on n'évalue rien et le temps de classe devient un yoyo. Cela va certainement aider les élèves à avoir de meilleures performances dans les tests PISA, PIRLS, etc...

Décourageant car la parole des chercheurs, des médecins, des éducateurs, etc, est passée aux pertes et profits. Décourageant car on a faussé les débats en parlant de fatigue des enfants (et comment sont-ils la 6me heure de classe), en mélangeant la partie qui relevait de l'école « le temps scolaire » et celle qui relevait du périscolaire. Oui les activités proposées n'étaient pas parfaites, mais combien de communes ont fait de gros efforts financiers pour le péri scolaire et se sont vues désavouées lors des votes des conseils d'école.

Et quelle hypocrisie du ministère de l'Éducation nationale. La loi de refondation de l'école est laissée en l'état et donc la presque totalité des écoles va fonctionner en régime dérogatoire. Nous pouvons être la risée des pays européens pour notre inconstance et la concentration du plus grand nombre d'heures enseignées pour le moins le moins grand nombre de jours travaillés. Nous verrons les résultats.

Notre agenda du 1^{er} trimestre 2018-2019 :

22 septembre : Formation des nouveaux DDEN.

6 Octobre : Conseil d'administration

20 octobre : Réunion des présidents de délégation

8 décembre : Conseil d'administration

Congrès

des DDEN

8 et 9 juin 2018

au Kremlin-Bicêtre

Compte-rendu

Notre congrès s'est prononcé par différents votes statutaires pour désigner ou reconduire les membres du Conseil National ainsi que les vérificateurs aux comptes.

Après débat, il a adopté les rapports d'activité, le rapport moral et son complément et le rapport financier.

Deux motions principales ont été adoptées à l'unanimité :

- **L'école, lieu d'éducation des enfants en situation de handicap.**
- **Rétablissons une véritable médecine scolaire de prévention pour un droit à la santé pour tous.**

Le vendredi après midi, une conférence débat sur la "parentalité" pour retrouver une mixité sociale et scolaire a réuni la vice-présidente de la FCPE et un IEN de la circonscription de Vitry qui a initié des actions "les parentales" pour faire venir les parents à l'école.

Cette conférence a été suivie d'un débat avec la salle, qui a permis de mesurer l'importance accordée par les DDEN à la question de la mixité scolaire.



Impressions de congrès

Tout d'abord, je tiens à remercier les membres du CA et les participants à l'AG de la confiance qu'ils m'ont témoignée en me mandatant pour les représenter au congrès.

Dans un modeste établissement de la banlieue parisienne, les délégués départementaux des DDEN ont tenu leur congrès 2018.

Des délégués de toute la France animés d'un objectif commun dans une atmosphère militante et chaleureuse de soutien à l'École publique laïque.

Après une journée de travail intense et fatigante, le Bureau National nous avait programmé une pièce de théâtre sur l'islamophobie, d'après le dernier livre de Charb qu'il avait fini d'écrire 3 jour avant sa mort: No comment à cause d'une immense émotions ...

Le lendemain, vote des motions ... que nous recevrons. Une motion a retenu toute mon attention par son aspect symbolique : création et développement d'Unions de DDEN dans les départements concordataires napoléoniens.

Gérard DESPLOS,
délégué au congrès des DDEN pour l'Union départementale de l'Hérault



Prix de la laïcité 2018 :

9 écoles ont été récompensées :

**1er prix: Ecole Prosper Gely de Lodève :
L'histoire de Ruby Bridges (350€)**

**2ème prix: Ecole maternelle de Puechabon : Penser et agir
par soi-même pour s'adapter au village "monde" (300€)**

**3ème prix: Ecole Roger Gaubil de St.André de Sangonis :
vivre ensemble à l'école maternelle pour apprendre (250€)**

**6 prix ex-aequo de l'engagement laïque (150€
chacun):**

- R.P.I.Belarga -Tressan : Vivre ensemble
- Ecole les Oliviers de Ceyras : L'éducation artistique et culturelle, levier de la citoyenneté
- Ecole primaire de Montpeyroux : La solidarité
- Ecole élémentaire Georges Sand de Béziers : Choeur d'enfants
- Ecole La Treille de Maraussan : Le mot liberté
- Ecole publique de St.Jean de Fos : Bateaux solidaires



L'album « Ruby » retraçant l'histoire de Ruby Bridge, première enfant noire scolarisée dans une école de Blancs, au temps de la ségrégation américaine, est en vente au prix de 23 € au bénéfice de la coopérative de l'école Prosper Gély.

(S'adresser à l'école)

Remercions particulièrement la délégation de Lodève Clermont l'Hérault, qui, en présentant 7 dossiers sur 9, a permis la poursuite de cette belle aventure qu'est notre prix départemental de la laïcité.

Remercions également ...

nos partenaires pour le prix de la Laïcité :



Concours national :

« Se construire citoyen »

Deux écoles ont été récompensées au concours national de notre fédération « Se construire citoyen » :

**l'école de Maraussan
et le Regroupement Pédagogique Intercommunal
Tressan- Belarga .**

Une délégation de ces écoles a été reçue à Paris au Sénat dans le cadre de la remise de ces prix.



Mixité sociale, mixité scolaire

Le CDAL de l'Hérault, présidé par Michel Miaille, a organisé le 6 Juin une conférence publique avec la participation de Jean Paul Delahaye, qui a eu lieu à la Faculté d'Education (FdE – ESPE), à Montpellier, sur le thème « Mixité sociale, mixité scolaire ». Le public a été accueilli par Madame Perrin-Doucet, professeure à l'ESPE au nom du directeur Jean-Paul Udave, empêché par ses obligations.

Cette conférence a réuni un public de près de cent personnes, des enseignants, des étudiants aussi, notamment de la Faculté d'Education mais également des représentants des cinq organisations qui constituent le CDAL de l'Hérault.



Le conférencier, Jean Paul DELAHAYE, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale honoraire qui a occupé des postes de grandes responsabilités notamment à la DEGESCO, au Ministère de l'Éducation Nationale, était, en tant que président du CNAL, tout désigné pour animer cette conférence.

S'appuyant sur des enquêtes récentes, notamment demandées par le CNAL, et sur des « slides » très clairs et très précis, l'orateur a pu montrer que si la société est évidemment productrice d'inégalités fortes dans la France contemporaines, l'École participe aussi à structurer et reproduire ces inégalités. Le graphique sur les proportions de bacheliers suivant leur origine sociale est éclairant: certes, il y a eu démocratisation de l'accès aux diplômes, mais l'élitisme républicain est aussi un élitisme social: si les enfants d'ouvriers sont à 46% en filière professionnelle, 75% des fils d'enseignants et de cadres sont en filière générale ! Si l'on compare les pays au plan européen et mondial, la France qui est dans la moyenne pour les résultats en math par exemple, se révèle tout en queue de liste si l'on fait intervenir la donnée sociale.

L'orateur s'est alors interrogé sur ce qu'il faudrait faire pour rendre l'École plus juste. Il faut plus d'action sociale auprès des enfants défavorisés, rendre l'école plus inclusive et non pas seulement une machine à trier et sélectionner, et maintenir le niveau d'exigences pour tous. Cela a un prix: les bourses à revaloriser, les fonds sociaux à augmenter, un meilleur accompagnement dans et hors temps scolaire avec une priorité à l'école primaire. La ségrégation est accentuée par la division entre secteur public et secteur privé de l'éducation, car les établissements privés accueillent plus les catégories favorisées. Or cette ségrégation scolaire est « une bombe à retardement ».

Travailler à la réussite de tous les élèves, conclut l'orateur, est possible: c'est une question de justice, c'est un enjeu vital pour la République, c'est une question de survie pour notre croissance.

Un riche débat a succédé à cette conférence, débat nourri par des questions sur la possible mise en œuvre des préconisations de l'orateur. On peut espérer que ce type de rencontre, qu'il faudrait multiplier, contribuera à la rénovation de notre système scolaire.

Une assemblée générale riche en débats

S'il est convenu de regretter le nombre trop réduit de participants à notre Assemblée Générale du 26 mai, conséquence des nombreux ponts du mois de mai, il convient de souligner la qualité des débats qui ont animé notre réunion.

Charles Serra a ouvert l'assemblée générale en soulignant le dynamisme de sa délégation et en revenant sur le dossier des rythmes scolaires qui lui tient particulièrement à cœur.



Les élus présents, Monsieur le Maire de Saint André, Monsieur Villaret, Président de la communauté de communes Vallée de l'Hérault et Monsieur Calvat, ont chacun à leur tour, souligné leur attachement à l'Ecole Publique et salué le travail mené par les DDEN.

Adoption des différents rapports

Le rapport d'activité, le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité. Après lecture du rapport des vérificateurs aux comptes, quitus a été donné au trésorier pour sa gestion.

L'augmentation de la cotisation à 27 € en 2019 a été adoptée à l'unanimité moins deux voix contre et deux abstentions.

Messieurs Bruno Libourel et René Beaucourt ont été reconduits à l'unanimité dans leur mandat de vérificateurs aux comptes.

Le rapport d'activité national et le rapport financier national soumis au débat de l'AG n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

Les résultats du prix de la laïcité 2018 ont été communiqués par Alain Pouget qui suivait pour le Bureau Départemental la gestion du prix de la laïcité.

Débat sur la résolution générale :

Un débat s'ouvre sur un point de notre projet de résolution : l'abaissement de l'âge d'obligation scolaire à 3 ans. Après échange, l'Assemblée Générale s'accorde sur le caractère positif de cette mesure, mais insiste sur la nécessité d'exiger l'abrogation de la loi Debré, car cette mesure permettrait le financement obligatoire du forfait d'externat des classes maternelles par les communes dans le cadre de la loi Debré.

Un autre amendement pour exiger des moyens suffisants pour l'inclusion des élèves porteurs de handicap a été adopté à l'unanimité.

Notre résolution a été adoptée dans sa forme définitive à l'unanimité moins une voix.

Intervention de Françoise Maurel :

Françoise Maurel, Directrice de l'Ecole maternelle d'application Charles Perrault à Pézenas, formatrice à l'Ecole Supérieure de Professorat de l'Education et militante pédagogique a présenté un historique de l'évolution de l'école maternelle française, depuis les salles d'asile jusqu'à la situation actuelle.

Exprimant ses réserves sur l'introduction massive des neurosciences dans la réflexion sur les processus d'apprentissage des jeunes enfants. Elle a développé sa forte conviction de la place du jeu dans les apprentissages de la petite enfance et dans la nécessité de respecter le rythme d'acquisition des jeunes enfants. Pour elle, l'abaissement de l'âge d'obligation scolaire à trois ans est une opportunité de renforcer la fréquentation scolaire précoce des enfants issus des familles les moins favorisées. Elle constate que le dualisme scolaire a pour conséquence en maternelle comme dans les autres niveaux d'enseignement de favoriser une ségrégation scolaire et le recours à l'école de l'entre-soi.

L'échange avec la salle lui a permis de souligner la proximité de son analyse avec celle des DDEN et son plaisir à assister à des débats qu'elle estime d'une grande qualité.

Nous remercions la municipalité de Saint-André de Sangonis pour son accueil et l'investissement de la délégation de Lodève Clermont l'Hérault dans l'organisation matérielle de notre AG, qui, par sa qualité, a contribué à sa réussite.

Vademecum de la laïcité à l'école : encore des insuffisances criantes !

Le Ministère de l'Éducation Nationale a publié le 30 mai dernier, un vade-mecum de la laïcité à l'école.; Ce document, qui décline en 22 fiches les obligations s'imposant aux élèves, enseignants, parents et intervenants extérieurs, a le mérite de rappeler clairement que « **La loi démocratique prime sur la loi religieuse** » et que « **les pratiques religieuses s'exercent dans un temps différent de celui de l'école** ».



Il sépare clairement les savoirs scientifiquement démontrés, qui font l'objet de contenus d'enseignement des croyances qui relèvent de la sphère privée et condamne les refus de certains enseignements..

Il rappelle les exigences de la loi du 15 mars 2004 sur le port de signes religieux ostentatoires.

Il définit clairement les exigences de neutralité des personnels et des intervenants occasionnels y compris les AVS et assistants d'éducation et même les volontaires du Service Civique.

Par contre, pour ce qui concerne les parents, il confirme la possibilité d'arborer un signe religieux, y compris dans le cadre d'un mandat représentatif au sein d'un conseil d'école ou d'un conseil d'administration, ou lors d'encadrement de sorties scolaires. La seule réserve étant l'attitude de prosélytisme dont l'appréciation est laissée au chef d'établissement ou au directeur d'école (fiche 21).

De même, renvoyer vers les trop rares médecins ou infirmiers scolaires le traitement des cas de refus d'alimentation liés à des pratiques religieuses (fiche 13) semble relever d'une certaine légèreté !

La place des aumôneries dans les établissements du second degré ne disposant pas d'internat, est justifiée si des parents en font la demande, ce qui contrevient au principe de laïcité (fiche 15).

Ce document traduit la volonté louable de réaffirmer, en appui de la charte de la laïcité, le principe de laïcité dans les établissements scolaires, mais, « en même temps », une certaine complaisance à l'égard de groupes de pression communautaristes qui en limitent largement la portée.

Bonjour les amis,

La prochaine rentrée va voir évoluer les choses dans le sens que nous redoutions.

Les rythmes scolaires réappropriés par l'égoïsme de beaucoup de parents, d'enseignants, bien (mal) utilisés par des maires qui ont des vestes réversibles, ne pensant qu'à faire des économies sur fond d'électoratisme, vont très majoritairement repasser à 4 jours.

Gardons l'espoir que malgré tout, les choses finiront par avancer dans le bon sens dans le seul intérêt des enfants.

27€ c'est la nouvelle cotisation 2019 dont le montant a été voté lors de notre dernière A.G..

L'augmentation de 1€ correspond à celle de la part nationale, notre part restant à 7€.

Pensez à vous en acquitter dès la première réunion de délégation, cela vous évitera d'oublier, même s'il s'agit de la cotisation 2019. Le reçu fiscal vous sera fait sur l'année de paiement.

Ceci étant dit, je vous souhaite le meilleur pour cette fin d'été et la suite...

Gérard Eyquem, ...votre Trésorier unique et donc forcément préféré.